

Image not found or type unknown



## Condamnation par défaut piur un majeur

Par **sienna**, le **17/03/2008 à 18:48**

je souhaiterai savoir ce qui se passe quand une personne majeure est condamnée par défaut pour vols de cb usurpation d identité faux et usage de faux des achats ont etaient effectuees en espece et lors de la perquisition de l argent a etait retrouver le tout ne s eleve pa plus de 1000 euros.ne s etant pas rendu a la convocation devant le juge ne sachant donc rien au jour d aujourd huit ce qu il en est.merci de m indiquer la peine encourue et de me dire comment faire pour regler au mieux cette erreur de jeunesseMERCI D AVANCE